



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

## Séance du 5 décembre 2016

L'an deux mil seize, le sept novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Nicolas GRIFFOND, Jean-Yves QUETY

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Autre présent : Nathalie PENTRELLA, secrétaire de mairie.

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée secrétaire de séance.

*La séance est ouverte à 20h05.*

## **0. Ajout de points à l'ordre du jour**

M. le Maire propose et le conseil municipal approuve, l'ajour des points suivants :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- Prime de fin d'année.

## **1. Urbanisme, voirie et assainissement**

### **Modification simplifiée n°2 du PLU**

M. le Maire faire part au conseil municipal de la décision qu'il a prise d'engager une modification simplifiée du règlement du PLU afin de permettre la construction du dojo dans le cadre de la réhabilitation de la salle des sports. En effet, les contraintes de surface du dojo conduisent à l'implanter en retrait d'un mètre de l'emprise publique alors que le règlement de la zone UD impose un recul de 3 mètres.

Considérant que la salle des sports représente une installation nécessaire au service public et d'intérêt collectif, le conseil municipal approuve la démarche de M. le Maire

qui vise à modifier le règlement de la zone UD du PLU pour indiquer qu'une implantation différentes peut être acceptée : « Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, pour lesquelles l'implantation devra être en retrait de 1 mètre par rapport à l'emprise publique ».

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour les modalités de la mise à disposition du dossier au public : ce dossier sera consultable en mairie aux heures d'ouverture et en ligne sur le site internet de la Commune, du 13 décembre 2016 au 13 janvier 2017. Un registre d'observation sur le point précis qui fait l'objet de la modification simplifiée n°2 sera ouvert en mairie jusqu'au 13 janvier 2017.

### **Création de deux réserves incendie**

Des devis pour la réalisation de deux réserves incendie, l'une au Chalet de la Bourre et l'autre à Petit-Villard, ont été transmis:

- Entreprise Jeannin : 49 000 € HT
- Entreprise Cuenot : 54 980 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise Jeannin. En complément de la subvention obtenue auprès de l'État, M. le Maire a pouvoir pour solliciter le Conseil départemental ou le SDIS du Jura.

### **Assainissement de Communailles-en-Montagne**

Les contrôles d'étanchéité réalisés par l'entreprise SOPRECO font état de quelques points à reprendre par l'entreprise Malpesa, avec la réception du chantier et la transmission du décompte général définitif. L'attention des entreprises a été attirée sur la nécessité de solder le dossier pour mi-décembre, avant la clôture budgétaire et la transmission de la compétence à la nouvelle communauté de communes. Dans le cas contraire, c'est cette dernière qui sera l'interlocuteur.

## **2. Finances**

### **Projets d'investissement 2017**

M. le Maire propose aux élus de passer en revue chaque investissement prévu en 2016 mais non réalisé ou en cours, et d'y ajouter les projets à mener en 2017. Cette démarche permet d'anticiper la préparation du budget 2017 et de constituer les premiers dossiers de demande de subvention, en particulier ceux auprès de l'État (DETR) qui doivent être transmis avant le 13 janvier 2017.

Parmi les projets, on peut citer : remplacement de fenêtres à la mairie et à l'école, isolation extérieure de la poste, accessibilité, création de 2 logements dans la Maison forestière, réfection de routes et chemins, rénovation de l'éclairage public, réhabilitation de la salle des sports, consolidation du mur du cimetière, acquisition d'un matériel roulant...

### **Contrats d'assurances**

M. le Maire rappelle dans un premier temps les cotisations cumulées d'assurances pour l'année 2016 auprès de Groupama (commune historique de Mignovillard et AVIVA (commune historique de Communailles) : 9 148,46 €.

La création de la commune nouvelle permet de consulter de nouveau les compagnies

d'assurances pour disposer d'un contrat unique. Les propositions obtenues sont les suivantes, pour la responsabilité de la Commune, ses bâtiments et ses véhicules :

- Groupama : 5 009,51 €
- MAIF : 7 547,88 €
- AVIVA : Incomplet
- SMACL : 6 382,27 €

Considérant que Groupama est le moins disant tout en conservant une couverture au moins équivalente à la couverture actuelle (voire supérieure), le conseil municipal décide de retenir cette proposition, qui se traduit par une économie d'environ 4 000 € pour l'année 2017 par rapport à 2016.

### **3. Patrimoine**

#### **Abonnement au logiciel de gestion du cimetière**

M. le Maire rappelle le choix du groupe Elabor pour la gestion du cimetière par la délibération du 4 mai 2015. Une proposition d'abonnement pluriannuel pour 5 ans est suggérée pour une somme 1 199,60 €. Le conseil municipal accepte la proposition.

#### **Contrat de maintenance de chaudières**

L'entreprise Dichamp entretient les chaudières de la commune. Le contrat du studio n°31 date du 3 mars 2001. Il est donc proposé d'actualiser les contrats des 2 studios pour la somme de 190,59 € TTC par chaudière, actualisable et reconductible chaque année tacitement. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les contrats.

#### **Tarifs de location de la salle des sports pour 2017**

La compétence relative aux équipements sportifs étant restituée à la commune par la communauté de communes, il convient de définir les tarifs de locations pour l'année 2017, en dépit des travaux qui débiteront en mars. Le conseil municipal adopte donc les tarifs suivants :

- Caution : 200 €
- Manifestation non sportive : 200 €
- Utilisation privée : 260 €
- Manifestation sportive et compétition sportive : gratuit
- Séance d'éducation physique des élèves du primaire : gratuit
- Entraînement des associations sportives locales : gratuit exceptionnellement

#### **Réhabilitation de la Maison forestière**

Les travaux de renforcement des fondations de l'extension ont été réalisés et ont donné satisfaction au maître d'œuvre, SICA Jura. Par ailleurs, dans le cadre de la démarche BBC Effinergie (bâtiment basse consommation), il est nécessaire de choisir un bureau d'étude pour contrôler l'étanchéité à l'air des travaux. 2 propositions ont été transmises par SICA Jura :

- Air 2J analyses : 1 020,00 € HT
- DTM : 960,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le bureau d'étude DTM.

## 4. École

### **Compte rendu du conseil d'école du 8 novembre 2016**

Les principaux points évoqués lors du conseil d'école :

- Résultat des élections des parents d'élèves.
- Effectifs : 126 élèves et 87 familles.
- Aide personnalisée reconduite les lundis et jeudis de 16h05 à 17h05
- Projet d'école et activités
- Point financier de la COOP
- Il sera nécessaire de prévoir des travaux liés aux alarmes incendie afin d'harmoniser les différentes alarmes de tous le bâtiment Mairie-École-Centre périscolaire.

### **Frais scolaires pour la commune d'Houtaud**

Par délibération du 5 septembre 2016, les frais scolaires 2015-2016 des communes extérieures ont été votés et donc transmis pour paiement, à hauteur de 746,83 €/élève.

Il apparaît une incompréhension entre les communes de Mignovillard et Houtaud, cette dernière étant concernée par un élève mais précisant que dans l'arrondissement de Pontarlier, un accord avait été conclu pour que les frais soient de 224 €/élève. Toutefois, Mignovillard ne fait pas partie de cet accord.

Aussi, considérant le caractère exceptionnel de la situation où chaque commune apparaît dans son bon droit, un accord a été trouvé pour une facturation intermédiaire, à hauteur de 485,42 €, considérant que seule l'année scolaire 2015-2016 est concernée puisque l'élève n'habite plus Houtaud actuellement. Le conseil municipal accepte cet accord et donne pouvoir à M. le Maire pour établir un nouveau titre de recette.

## 5. Forêts et bois

### **Compte rendu de la réunion de commission du 25 novembre**

Le conseiller municipal délégué, en charge de la forêt, fait le point :

- Bilan des recettes perçues en 2016 : 165 270,31 €
- Proposition d'acquisition de la parcelle ZD 29 (Les Cheneillons) de 72 a 70 ca. La commission donne un avis favorable à l'achat, au prix de 3 600 €. Le conseil municipal approuve l'acquisition de cette parcelle et charge M. le Maire de faire une offre en ce sens. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.
- Vente de résineux en forêt non soumise au régime forestier : le conseil municipal souhaite obtenir auprès de la scierie Chauvin, le détail des prix par qualité de bois, pour les parcelles situées à la Croix Maréchal, à Fontaine Bouchard et celles acquises auprès de Mme GUYON.

- Résineux : un lot a été acheté lors de la vente de Levier par la scierie Lorin, à 64,11 €/m<sup>3</sup>.
- Feuillus : le lot de feuillus de 680 m<sup>3</sup> pour les parcelles 14 et 29 a été vendu à l'entreprise Brégand Bois pour 8 600 €, après consultation par l'ONF. Le lot de 317 m<sup>3</sup> de la parcelle 2 a été vendu par adjudication à l'entreprise Labourier. Un lot de 677 m<sup>3</sup> (P. 79, 84, 85, 95) a en revanche été retiré pour prix d'achat trop faible.
- Une réunion a eu lieu le 2 décembre à l'initiative de l'ADEFOR pour la création de dessertes forestières pour les parcelles des Cheneillons.

### **État d'assiette pour 2017**

M. le Maire présente les propositions de la commission, qui a modifié les préconisations de l'ONF :

- Délivrance d'affouage : parcelles 3, 33, 47, 51, 83, 86.
- Contrats d'approvisionnement (feuillus) : parcelles 62, 68.
- Feuillus en vente groupée (futaies façonnés) : parcelles 3, 33, 83 et 86.
- Résineux sur pied à la mesure : parcelles 3, 33, 47, 50, 51, 83, 86.
- Chablis, à la mesure en bord de route

Le conseil municipal, après délibération, accepte la proposition de la commission.

## **6. Communauté de communes**

### **Réhabilitation-extension de la salle des sports**

M. le Maire fait le point sur le dossier, l'entreprise PBTP-Démolition, de Devecey, a été retenue pour le désamiantage. La consultation des 14 lots est en cours. L'attribution sera décidée lors du dernier conseil Communautaire de la CCPN le 14 décembre 2016.

### **Fusion des communautés de communes**

M. le Maire fait le point sur la fusion de la communauté de communes du Plateau de Nozeroy avec celle de Champagnole Porte du Haut-Jura, qui sera effective le 1<sup>er</sup> janvier 2017. De nombreuses interrogations demeurent sur les transferts et restitutions de compétences.

## **7. Ressources humaines**

### **Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et création du poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**

M. le Maire explique que Mme Annie MARMIER a la possibilité d'évoluer dans son grade à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016. Elle a fait l'objet d'une proposition à la CAP (commission administrative paritaire) du Centre de gestion du Jura qui a donné son accord. Le conseil municipal accepte la proposition et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces du dossier.

### **Prime de Noël**

M. le Maire propose d'attribuer de manière exceptionnelle une prime de fin d'année au personnel lié à l'accroissement du travail pour la création de la commune nouvelle et à l'implication du personnel dans les différentes demandes de l'année. Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord et charge M. le Maire de sa mise en œuvre.

## **8. Divers**

### **Droit de préemption urbain**

M. le Maire informe le conseil municipal que, en vertu de la délégation qui lui a été donnée, il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune pour la vente d'une maison et du terrain cadastré ZT 112 des consorts DUSSOUILLEZ à M. Quentin LACROIX et Mme Camille BARBAZ.

### **Secrétariat de mairie de Communailles-en-Montagne**

Après 11 mois de fonctionnement, il apparaît que la permanence du secrétariat à la mairie annexe de Communailles-en-Montagne le mardi matin ne rencontre pas de fréquentation du public, dans la mesure où les habitants se rendent au secrétariat à Mignovillard, qui dispose d'horaires d'ouverture plus larges. Par conséquent, le conseil municipal donne son accord au Maire pour ne pas maintenir cette permanence à partir de 2017, ainsi que les abonnements téléphoniques et internet. Le personnel sera affecté à Mignovillard. Les registres d'état civil seront transférés à Mignovillard afin d'être conservés en sécurité dans l'armoire forte.

### **Rendez-vous du mois de janvier**

- Samedi 7 janvier 2016 à 11 h : Vœux à la population
- Lundi 8 janvier à 14 h : vœux au personnel
- Lundi 9 janvier à 20 h : Conseil municipal
- Vendredi 13 janvier à 19h30 : Conseil municipal exceptionnel
- Samedi 28 janvier 12h : repas des aînés

*La séance est levée à 23h.*

Le Maire,  
  
Florent SERRETTE

